



## CHAUFFEUR DÉNEIGEMENT HIVER TEMPORAIRE

*Le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

La Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles est à la recherche d'un chauffeur opérateur saisonnier pour se joindre à l'équipe des travaux publics. La Municipalité offre un environnement de travail dynamique, proche des citoyens et compte sur des employés engagés à contribuer au développement de leur communauté.

### Type de poste

Poste temporaire d'hiver, temps complet, travail aux travaux publics.

### Description du poste

Sous la responsabilité de l'inspecteur en voirie et de la directrice générale, le (la) titulaire exécute divers travaux manuels dans une variété d'activités de services municipaux, notamment :

- L'utilisation de camion 10 roues et 6 roues avec ou sans équipements de déneigement, de machinerie, d'outils ou d'appareils de manipulation simple;
- Des opérations de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur les différents chemins municipaux;
- Des opérations de prévention et d'entretien des chemins, de la machinerie et des équipements;
- Effectuer l'entretien des équipements de la Municipalité.

Effectuer toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur.

### EXIGENCE DU POSTE

---

- Bonne condition physique sans limitation;
- Être polyvalent au travail-variation de tâches;
- Habileté à exécuter divers travaux manuels;
- Diplôme d'études secondaires (DES) ou équivalent, un atout;
- Détenir une formation en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (ASAP);
- Permis de conduire classe 3 valide ;
- Expérience dans le déneigement municipal serait un atout; toute autre expérience pertinente sera prise en considération;
- Capacité de travailler en équipe;
- Faire preuve de bon jugement et de diplomatie dans ses relations avec les citoyens;
- Avoir de l'intégrité dans le cadre de ses fonctions.

## Conditions de travail

Lieu de travail : Garage municipal – 911, chemin Tour-du-Lac

Horaire de travail : 30 heures par semaine

Hiver : 30 heures/semaine garantie horaire rotative sur 7 jours

Période de la saison hivernale : 15 octobre au 15 avril

## Rémunération

Selon la convention collective en vigueur : 27.82 \$ /heure.

## Exigences

- Diplôme non requis
- Aucune expérience requise
- Posséder un permis de conduire valide (classe 3)

## Profil recherché

- Bonne condition physique
- Bonne dextérité manuelle
- Bon sens de l'organisation
- Bon jugement
- Sens élevé des responsabilités
- Capacité de travailler en équipe

## Information

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 22 novembre 2024 à 11 h**, à l'adresse suivante :

**Par la poste : Madame Lyz Beaulieu, directrice générale  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES  
OFFRE D'EMPLOI : JOURNALIER TEMPORAIRE  
871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, Québec, J0W 1J0**

**Par courriel : dg@saldi.ca**

**Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.**

c. c. Monsieur Serge Tessier, représentant syndical